

Arrêté du Président n°A2022-0033

**Portant autorisation d'occupation du domaine public sur la rue Louis Alphonse Guerin – ZA de Coat
Yen 22140 BEGARD**

M. le Président de Guingamp Paimpol Agglomération
VU la demande de SAUR en date du 05/04/2022
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Guide Technique « remblayage de des tranchées et réfection des chaussées » SETRA de mai 1994
et la norme AFNOR NFP 98-331 de février 2005
VU le plan joint à la demande
VU l'état des lieux

ARRETE

Article 1

SAUR est autorisé à occuper le domaine public routier de la rue Louis Alphonse Guerin – ZA de Coat
Yen – 22140 BEGARD dans le cadre des travaux de réseau.

Article 2

La présente autorisation est délivrée à partir du 25/04/2022 pour une durée de 04 jours calendaires.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L 113.2 du Code de la voirie routière, cette autorisation est
délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le pétitionnaire s'engage assure, à ses
frais et sous sa responsabilité le bon état d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera affiché à Guingamp Paimpol Agglomération et transmise :

- A la mairie de Saint Agathon
- Au responsable du chantier

Fait à Guingamp, le 06/04/2022

Le Président, Vincent LE MEAUX

